

parce que l'esprit y ajoute un nouveau rapport, une nouvelle vûe. Quelle est cette vûe ou rapport qu'un tel ablatif désigne? est-ce le tems, ou la maniere, ou le prix, ou l'instrument, ou la cause, &c. Vous trouverez toujours que ce rapport fera quelqu'une de ces vûes de l'esprit qui sont d'abord énoncées indéfiniment par une préposition, & qui sont ensuite déterminées par le nom qui se rapporte à la préposition: ce nom en fait l'application; il en est le complément.

Ainsi l'ablatif, comme tous les autres cas, nous donne par la nomenclature l'idée de la chose que le mot signifie; *tempore*, tems, *fuste*, bâton, *manu*, main, *patre*, pere, &c. mais de plus nous connoissons par la terminaison de l'ablatif, que ce n'est pas là la première dénomination de ces mots; qu'ainsi ils ne sont pas le sujet de la proposition, puisqu'ils sont dans un cas oblique: or la vûe de l'esprit qui a fait mettre le mot dans ce cas oblique, est ou exprimée par une préposition, ou indiquée si clairement par le sens des autres mots de la phrase, que l'esprit aperçoit aisément la préposition qu'on doit suppléer, quand on veut rendre raison de la construction. Ainsi observez:

1. Qu'il n'y a point d'ablatif qui ne suppose une préposition exprimée ou sousentendue.

2. Que dans la construction élégante on supprime souvent la préposition, lorsque les autres mots de la phrase font entendre aisément quelle est la préposition qui est sousentendue; comme *imperante Casare Augusto, Christus natus est*: on voit aisément le rapport de tems, & l'on sousentend *sub*.

3. Que lorsqu'il s'agit de donner raison de la construction, comme dans les versions interlinéaires, qui ne sont faites que dans cette vûe, on doit exprimer la préposition qui est sousentendue dans le texte élégant de l'auteur dont on fait la construction.

4. Que les meilleurs auteurs Latins, tant Poètes qu'Orateurs, ont souvent exprimé les prépositions que les maîtres vulgaires ne veulent pas qu'on exprime, même lorsqu'il ne s'agit que de rendre raison de la construction: en voici quelques exemples.

*Sape ego correxi SUB te censure libellos.* Ov. de Ponto, IV. ep. xij. v. 25. J'ai souvent corrigé mes ouvrages sous votre critique. *Marco SUB judice palles.* Perse, lat. v. *Quos decet esse hominum, tali SUB principe mores.* Mart. liv. I. *Florent SUB Casare leges.* Ov. II. Fast. v. 141. *Vacare à negotiis.* Phæd. lib. III. Prol. v. 2. *Purgare à foliis.* Cato, de re rustica, 66. *De injuriâ queri.* Cæsar. *Super re queri.* Horat. *Uti de aliquo.* Cic. *Uti de victoriâ.* Servius. *Nolo me in tempore hoc videat senex.* Ter. And. act. IV. v. ult. *Artes exercitationesque virtutum in omni etate culte, mirificos afferunt fructus.* Cic. de Senect. n. 9. *Dorina nulli tanta in illo tempore.* Aufon. Burd. Prof. v. 5. 15. *Omni de parte timentos.* Ov. de Ponto, lib. IV. epist. xij. v. 25. *Frigida de tota fronte cadebat aqua.* Prop. lib. II. eleg. xxij. *Nec mihi solitium quidquam de noctibus aufert.* Ovid. Trist. lib. V. eleg. x. 7. *Templum de marmore.* Virg. & Ovid. *Vivitur ex rapto.* Ovid. Metam. I. v. 144. *Facere de industria.* Ter. And. act. IV. *De plebe Deus;* un Dieu du commun. Ovid. Metam. lib. V. v. 595.

La préposition à se trouve souvent exprimée dans les bons auteurs dans le même sens que *post*, après: ainsi lorsqu'elle est supprimée devant les ablatifs que les Grammairiens vulgaires appellent *absolus*, il faut la suppléer, si l'on veut rendre raison de la construction.

*Cujus à morte, hic tertius & tricesimus est annus.* Cic. Il y a trente-trois ans qu'il est mort: à morte, depuis sa mort. *Surget, ab his, solio.* Ovid. II. Met. ou vous voyez que *ab his* veut dire, après ces choses, après quoi. *Jam ab re divinâ, credo apparebunt domi.* Plaut. Phænul. *Ab re divinâ:* après le service divin, après l'office, au sortir du Temple, ils viendront à la maison. C'est ainsi qu'on dit, *ab urbe conditâ*, depuis la fondation de Rome: à *cœnâ*, après souper: *secundus à rege*, le premier après le roi. Ainsi quand on trouve *urbe captâ triumphavit*; il faut dire, *ab urbe captâ*, après la ville prise. *Lectis tuis litteris, venimus in senatum;* suppléer à *litteris tuis lectis*; après avoir lu votre lettre.

On trouve dans Tite-Live, lib. IV. *ab re malè gesta*, après ce mauvais succès; & *ab re benè gesta*, L. XXIII. après cet heureux succès. Et dans Lucain, L. I. *positis ab armis*, après avoir mis les armes bas; & dans Ovid. II. Trist. *redeat superato miles ab hoste;* que le soldat revienne après avoir vaincu l'ennemi. Ainsi dans

ces occasions on donne à la préposition à, qui se construit avec l'ablatif, le même sens que l'on donne à la préposition *post*, qui se construit avec l'accusatif. C'est ainsi que Lucain au liv. II. a dit *post me duces;* & Horace, I. liv. Od. iij. *post ignem aetheriâ domo subductum;* où vous voyez qu'il auroit pu dire, *ab igne aetheriâ domo subducto*, ou simplement, *igne aetheriâ domo subducto*.

La préposition *sub*, marque aussi fort souvent le tems: elle marque ou le tems même dans lequel la chose s'est passée, ou par extension, un peu avant ou un peu après l'événement. Dans Corn. Nepos, Att. xij. *Quos sub ipsa proscriptione perillustre fuit;* c'est-à-dire, dans la même tems de la proscription. Le même auteur à la même vie d'Atticus, ch. 105. dit, *sub occasu solis*, vers le coucher du soleil, un peu avant le coucher du soleil. C'est dans le même sens que Suétone a dit, *Ner. 5. majestatis quoque, sub excessu Tiberii, reus*, où il est évident que *sub excessu Tiberii*, veut dire vers le tems, ou peu de tems avant la mort de Tibère. Au contraire, dans Florus, liv. III. c. 5. *sub ipso hostis recessu, impatientes soli, in aquas suas resiliuerunt: sub ipso hostis recessu* veut dire, peu de tems après que l'ennemi se fut retiré; à peine l'ennemi s'étoit-il retiré.

Servius sur ces paroles du V. liv. de l'Æneid. *quo deinde sub ipso*, observe que *sub* veut dire là, *post*, après.

Claudian pouvoit dire par l'ablatif absolu, *gratus feretur, te teste, labor*; le travail sera agréable sous vos yeux: cependant il a exprimé la préposition *gratusque feretur sub te teste labor*. Claud. IV. Conf. Honor.

À l'égard de ces façons de parler, *Deo duce, Deo juvante, Musis faventibus*, &c. que l'on prend pour des ablatifs absolus, on peut sousentendre la préposition *sub* ou la préposition *cum*, dont on trouve plusieurs exemples: *sequere hac, mea gnata, cum Diis volentibus.* Plaut. Perse. Tite-Live, au Liv. I. Dec. iij. dit: *agite cum Diis bene juvantibus.* Ennius cité par Cicéron, dit: *doque volentibus cum magnis Diis:* & Caton au chapitre XIV. de *Re rust.* dit: *circumagi cum divis.*

Je pourrois rapporter plusieurs autres exemples, pour faire voir que les meilleurs auteurs ont exprimé les prépositions que nous disons, qui sont sousentendues dans le cas de l'ablatif absolu. S'agit-il de l'instrument? c'est ordinairement *cum*, avec, qui est sousentendu, *armis configere cernit*; Lucius a dit, *acribus inter se cum armis configere cernit*. S'agit-il de la cause, de l'agent? Suppléer à, *ab, trajectus ense*, percé d'un coup d'épée. Ovid. V. Fast. a dit, *Pectora trajectus Lynceo Castor ab ense:* & au second livre des Tristes, *Neve peregrinis tantum defendar ab armis.*

Je finirai cette article par un passage de Suétone, qui semble être fait exprès pour appuyer le sentiment que je viens d'exposer. Suétone dit qu'Auguste, pour donner plus de clarté à ses expressions, avoit coûtume d'exprimer les prépositions dont la suppression, dit-il, jette quelque sorte d'obscurité dans le discours, quoiqu'elle en augmente la grace & la vivacité. Suétone. C. Aug. n. 86. Voici le passage tout-au-long. *Genus eloquentiæ secutus est elegans & temperatum: vitatis sententiarum ineptis, atque inconcinnitate, & reconditorum verborum, ut ipse dicit, factoribus: præcipuamque curam duxit, sensum animi quam apertissimè exprimere: quod quo facilius efficeret, aut necubi lectorem vel auditorem obturbaret ac moraretur, neque præpositiones verbis addere, neque conjunctiones sæpius iterare dubitavit, quæ detractæ afferunt aliquid obscuritatis, etsi gratiam augent.*

Aussi a-t-on dit de cet empereur que sa maniere de parler étoit facile & simple, & qu'il évitoit tout ce qui pouvoit ne pas se présenter aisément à l'esprit de ceux à qui il parloit. *Augusti prompta ac profuens quæ decebat principem eloquentia fuit.* Tacit.

*In divi Augusti epistolis, elegantia orationis, neque morosa neque anxiosa: sed facilis hercle & simplex.* A. Gell.

Ainsi quand il s'agit de rendre raison de la construction grammaticale, on ne doit pas faire difficulté d'exprimer les prépositions, puisqu'Auguste même les exprimoit souvent dans le discours ordinaire, & qu'on les trouve souvent exprimées dans les meilleurs auteurs.

À l'égard du François, nous n'avons point d'ablatif absolu, puisque nous n'avons point de cas: mais nous avons des façons de parler absolues, c'est-à-dire, des phra-